



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
01/12/2022

Date d'affichage :
06/12/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 21
Excusés-représentés : 2
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} décembre 2022.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, M. GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, M. CREPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M. BOCQUILLON Sébastien, M. DUTHOIT Valentin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

Mme LOYER Evelyse représentée par Mme MASUREL Anne, Mme NOMBERG Michèle représentée par M BOCQUILLON Sébastien.

N° du registre des délibérations : 57/2022

Objet : Remboursement partiel location de salle

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que suite à un problème technique, la salle Luzoric n'était pas pourvu d'eau chaude pendant le week-end des 24 et 25 septembre 2022.

Afin de compenser le préjudice subi lors de la location, le prix de la location fixé à 325 € est diminué à 250 €.

Ceci exposé, le Conseil Municipal avec 23 voix pour,

Approuve le remboursement partiel du titre n°381 d'un montant de 75 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ